



## **RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA  
22 FÉVRIER 2003**

### **L'IMPACT DES MIGRATIONS SUR LES FEMMES EN AMÉRIQUE LATINE**

#### **Contexte**

La conjoncture actuelle est caractérisée par la libéralisation des marchés et l'augmentation des échanges ainsi que, paradoxalement, par l'accroissement des barrières à la mobilité des personnes. Les inégalités et le développement asymétrique engendrés par le nouvel ordre économique international ont des répercussions sur les populations des Amériques, entraînant notamment davantage de mouvements migratoires, principalement du Sud vers le Nord.

Selon les chiffres de l'ONU, en 2002 on dénombre 150 millions de migrants internationaux; un sur dix est né dans un pays d'Amérique latine ou des Caraïbes. Au Québec, selon les statistiques de 2000, les résidents originaires d'Amérique latine étaient 132 371, soit un peu plus de 13% du total des immigrants et près de 2% de l'ensemble de la population.

#### **Causes**

Il faut distinguer deux causes fondamentales d'émigration : forcées ou volontaires. Les migrations volontaires ont souvent pour motif la recherche de meilleures conditions de vie, par exemple, ou le regroupement familial.

#### **Types de migrations**

- 1) Dans l'espace : a) internes, c'est-à-dire d'une région à l'autre du même pays, de la campagne vers les villes; b) régionales, soit d'un pays à l'autre en Amérique latine; c) extraterritoriales, à l'extérieur de l'Amérique latine
- 2) Dans le temps : temporaires; saisonnières; durables
- 3) Selon le statut : immigrant légal ou clandestin; requérant d'asile; réfugié

#### **Effets sur les conditions de vie des femmes**

En Amérique latine, on retrouve des femmes dans toutes les catégories susmentionnées. Les conditions de vie qu'elles cherchent à fuir sont variées; on en mentionnera quelques-unes.

**La violence** contre les femmes est fréquente, en particulier contre les femmes indigènes, soumises au racisme et à l'exclusion. Elle s'ajoute au problème bien connu de la violence domestique. Les femmes indigènes et non indigènes ont été victimes de viols et de tortures lors des conflits armés, pendant les régimes militaires, sans compter les disparitions et les meurtres de leurs enfants et de leurs familles. Donc, ces situations de conflits et les problèmes économiques ont causé le déplacement et la migration de millions de femmes latino-américaines. Au cours du déplacement, elles sont aussi vulnérables aux abus de soldats, de bandits et de « coyotes » (guides payés pour passer aux États-Unis). En outre, les communautés de réfugiés montrent un degré élevé de violence. Il existe peu de recours légal pour les femmes qui se trouvent dans un environnement non familial (culture et langue différentes, coupées de leur réseau social, etc.), d'autant plus si elles n'ont pas de statut de réfugié ou d'immigrant légal.

Dans les situations de déplacement ou de migration, on constate que de nombreuses jeunes femmes, y compris des mineures, sont contraintes de se livrer à la **prostitution**, souvent par des réseaux de **traite des femmes** qui sont en augmentation en Amérique latine. Il s'agit surtout de domestiques ou de femmes qui sont victimes des réseaux de prostitution, souvent des mineures (ex. mineures autochtones d'Équateur envoyées au Japon). De plus, si elles sont arrêtées, elles sont souvent condamnées parce qu'elles sont en situation irrégulière (ce qui est très grave, c'est l'impunité des auteurs de ces violences à l'échelle mondiale).

En Colombie par exemple, où l'on compte environ un million de personnes déplacées - peut-être davantage mais on manque de données précises-, on constate un degré élevé de violence et très peu de condamnations. Il y a un manque flagrant de sécurité dans les camps de **réfugiés**, et une absence de programmes de réintégration, alors qu'il faudrait apporter une attention spéciale aux femmes et aux enfants.

Les femmes migrantes qui **travaillent** sont fréquemment exploitées, tant du point de vue économique que sexuel, notamment dans les « maquilas »; elles n'ont pas accès aux services, elles n'ont pas de recours lorsque leurs droits sont bafoués. Lorsqu'elles s'engagent comme domestiques par exemple, elles laissent leurs enfants dans leur pays, elles sont coupées de leur milieu familial et social, souffrent de solitude en plus des problèmes de discrimination, de violation des droits de la personne et d'**exploitation** économique. Ces situations sont dangereuses et peuvent conduire à des arrestations, puis à des déportations; les femmes latino-américaines migrantes aux États-Unis par exemple qui sont placées en **détention** ont des problèmes d'accès aux services dans leur langue, de respect de leurs droits, ce qui cause une détresse psychologique importante ainsi qu'un impact sur les enfants et sur les familles qui dépendent de leurs revenus.

Au Canada tout comme au Québec, **les politiques d'immigration** qui sont en place depuis plusieurs décennies visent à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, le respect de leurs droits et de leur culture ainsi que leur participation pleine et entière à la société d'accueil. L'un des objectifs des politiques d'immigration consiste à réduire le déficit démographique qui pose de plus en plus problème dans les pays du Nord. Certes, même si les lois sur l'immigration et les programmes d'accueil sont en place, cela ne règle pas tous les problèmes qui surgissent entre membres de différentes communautés culturelles; des efforts à tous les niveaux doivent être faits continuellement pour éviter les tensions raciales, les manifestations d'intolérance et toutes formes de discrimination.

Le déplacement forcé a un **impact différent** sur les hommes ou sur les femmes. Pour les femmes, le déplacement est plus difficile, mais elles arrivent mieux à s'adapter à un nouvel environnement et à mettre au point des stratégies de survie. Cela veut dire aussi qu'elles éprouvent des difficultés à revenir d'exil ou d'une situation de migration forcée, car les rôles et les **responsabilités** ont changé (lorsque les maris ne sont plus là, les veuves ou les grand-mères doivent prendre la responsabilité du foyer). Parfois, les femmes prennent des responsabilités nouvelles pour organiser des associations, des « communautés de paix » (visant à s'abstenir de participer aux conflits armés et à maintenir les liens avec les organisations humanitaires).

Des discriminations à l'endroit des femmes sont parfois exercées par **les ONG** qui viennent en aide aux populations, par exemple lors de catastrophes naturelles où les efforts d'aide et de reconstruction ont négligé les crises survenant dans les communautés les plus pauvres. Dans de nombreuses évaluations de projets, on a relevé que l'aide et les ressources apportées aux petites entreprises agricoles ont tendance à privilégier les hommes.

### **Y A-T-IL DES EFFETS POSITIFS ?**

- la migration internationale a contribué historiquement aux échanges culturels
- aux Etats-Unis, les immigrants latino-américains et des Caraïbes représentent 35,3 millions de personnes, soit 13% de la population des États-Unis; il s'agit de la première minorité ethnique du pays, ce qui est élément primordial tant aux États-Unis que dans ses relations avec les pays de la région.
- les transferts monétaires des migrants vers leurs pays d'origine constituent une source de revenus importante, mais la diversité des canaux de transmission et des formes d'utilisation (consommation, épargne ou investissement), rend difficile l'évaluation réelle de leur impact sur le développement des communautés. Le Mexique recevrait, selon les calculs, entre 7 et 11 milliards de dollars, ce qui en fait le principal bénéficiaire de la région bien que son incidence sur l'économie nationale soit relativement basse (1,1% du PIB); par contre, dans les cas du Salvador, du Nicaragua, de la République dominicaine, de l'Équateur et de la Jamaïque, l'impact sur les économies est plus grand, vu que les transferts représentent entre 8% et 14% du PIB; au Salvador, la proportion équivaut à 48% de la valeur des exportations.

### **REMÈDES À APPORTER ET MESURES À PRENDRE**

- Établir un cadre juridique pour contrer la violence contre les femmes; mettre les lois en application.
- Soutenir les ONG et les autres organismes qui travaillent à aider, à éduquer et conscientiser les femmes dans tous les milieux.
- Accroître la participation équitable : les hommes doivent apprendre à reconnaître la valeur du travail des femmes, les projets doivent inclure aussi bien les femmes que les hommes.
- Les femmes qui demandent l'asile doivent avoir accès aux services nécessaires, y compris exposer leur cas à des gens qui connaissent la situation faite aux femmes dans le pays d'origine, faire reconnaître les abus dont elles sont victimes, notamment le trafic sexuel.
- Favoriser l'établissement d'un accord global sur les politiques migratoires entre les pays de la région (forums intergouvernementaux, accords d'intégration, conférences, etc.)
- Reconnaître le rôle fondamental de la société civile dans le domaine des déplacements de personnes
- Assurer le plein respect des droits des migrants grâce à une politique cadre sur la migration internationale, dans l'ensemble des Amériques

- Mettre en œuvre tous les moyens possibles afin d'assurer la sécurité et la protection des populations de l'ensemble des pays d'Amérique latine et afin d'améliorer leurs conditions de vie de façon à diminuer la dépendance face aux transferts d'argent en provenance des émigrés.

*FL/2003-02-14*